



Demande reprise de travail sans visite médicale ou licenciement

Par **sam**, le **05/07/2012** à **17:02**

Bonjour,

j'ai été en accident de travail pendant une durée de 6 mois, puis en arrêt maladie de 6 mois (malheureusement mon arrêt maladie n'a pas été validé par la sécurité sociale après une visite avec le médecin conseil de la secu, on me demande de remboursé) je ne suis plus en arrêt maladie, j'ai pris mes congés d'un mois. Je dois maintenant reprendre le travail. Mon employeur me propose soit le licenciement, soit de reprendre mon travail des lundi , mais pas au même poste, alors que cela faisait 6 ans que j'y travaille. Ma question est de savoir si la visite médicale de reprise est obligatoire? l'employeur me dit de reprendre mon travail sans la visite médicale avec le médecin du travail car mon accident de travail est consolidé et que mon arrêt maladie n'est pas justifié par la secu. que dois je faire? merci d'avance pour vos reponses

Par **pat76**, le **10/07/2012** à **18:41**

Bonjour

Vous avez repris votre poste?

Vous avez eu une visite médicale de reprise à la médecine du travail?